



OBSERVATOIRE DES ELECTIONS

COMMUNIQUÉ DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'OBSERVATOIRE DES ELECTIONS À L'OCCASION DU SECOND TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 20 DECEMBRE 2009

En réponse à l'accréditation de la Commission Electorale Indépendante (CENI) et dans le but de veiller au bon déroulement du second tour des élections législatives du 20 décembre 2009, l'Observatoire des Elections des Comores a réalisé une mission nationale d'observation du scrutin, sur un financement de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F). Cette mission d'observation qui fait suite à celle réalisée le 6 décembre 2009 à l'occasion du 1^{er} tour des élections législatives et des élections des conseillers des îles, était conduite par le Président de l'Observatoire des élections assisté des coordinateurs de l'association d'Anjouan et de Mohéli. Elle a mobilisé 70 observateurs nationaux, qui ont été déployés en 22 équipes sur les îles de Mohéli, Anjouan et de la Grande Comore. Ces équipes ont observé les opérations électorales sur l'ensemble des circonscriptions électorales de ces îles et ont visité 581 bureaux de vote sur les 705 établis officiellement, soit un taux de couverture nationale de 82,41 %. La mission a assisté au dépouillement de 64 bureaux de vote. En se fondant sur les comptes rendus rapportés par les équipes d'observateurs, la mission nationale d'observation de l'Observatoire des Elections prend note du bon déroulement du scrutin et dresse les constats suivants :

- Le bon fonctionnement des bureaux de vote (respect des horaires d'ouverture et de clôture, disponibilité du matériel électoral, respect du secret du vote, accessibilité des listes électorales à l'ensemble des électeurs et des représentants des candidats, nombre suffisant des bulletins de vote) ;
- L'efficacité des présidents et des membres des bureaux de vote ;
- Une présence effective des assesseurs des candidats ;
- Une étroite collaboration des présidents des bureaux de vote avec la CENI ;
- Le déploiement aux alentours de certains bureaux de vote de la Police Nationale et l'Armée Nationale de Développement ;
- Le déroulement conforme aux dispositions légales des opérations de vote, de dépouillement, de décompte et de rédaction des procès-verbaux ;
- La sécurisation de l'acheminement des résultats électoraux ;
- La participation moyenne des électeurs au scrutin.

En outre, la mission note avec satisfaction les progrès enregistrés concernant l'acheminement du matériel électoral, l'harmonisation des listes électorales avec les listes d'émargement, l'affichage de ces listes dans les bureaux de vote ainsi que le renforcement de la sécurisation des opérations électorales dans certaines zones sensibles. Toutefois, la mission a noté les irrégularités suivantes :

- L'absence dans les bureaux de vote des textes juridiques, notamment les lois, ordonnances et décrets portant organisation des élections législatives ;
- L'ouverture tardive de certains bureaux de vote ;
- Le non scellement de plusieurs urnes ;
- L'emplacement de plusieurs bureaux de vote dans des endroits inappropriés ;

- L'absence des forces de l'ordre aux alentours de plusieurs bureaux de vote ;
- La présence d'électeurs détenteurs de procurations pré signées ;
- La non vérification systématique de l'encre indélébile sur les doigts des électeurs ;
- Le remplacement des membres dans certains bureaux de vote ;
- Des tentatives de bourrage d'urnes dans certaines localités ;
- La détention de bulletins vierges et des bulletins pré cochés par des électeurs en dehors des bureaux de vote ;
- La circulation et l'utilisation de cartes d'électeurs n'ayant pas de photos et de cachet de la CENI

La mission d'observation de l'Observatoire des Elections se donne le devoir de préciser toutes les irrégularités qui ont été constatées dans le rapport consolidé sur l'ensemble des scrutins du 6 et 20 décembre 2009 destiné aux différents acteurs du processus électoral et aux partenaires.

Sur la base de la compilation des observations de ses équipes, la mission d'observation de l'Observatoire des Elections conclut que le second tour des élections législatives du 20 décembre 2009 a été libre et acceptable.

Pour le bon déroulement des prochaines échéances électorales, la mission d'observation recommande :

- Le contrôle rigoureux des émargements des électeurs par les instances d'homologation ;
- La refonte complète du fichier électoral sur la base du numéro d'identifiant national (NIN), prenant sa source sur la carte d'identité biométrique ;
- Le renforcement des capacités des différentes institutions et des personnes impliquées dans l'organisation et le déroulement des élections ;
- Une sensibilisation des électeurs sur l'importance des scrutins et sur la prévention et la lutte contre la corruption et la fraude électorale ;
- La lutte contre la corruption des électeurs et l'utilisation des deniers publics et des moyens de l'état pour des fins électoralistes ;
- L'application effective des dispositions de la loi électorale, notamment le respect des temps d'antenne dans les médias publics et les espaces publicitaires ;
- Le renforcement du dialogue politique et de la cohésion sociale pour consolider la paix et améliorer la gouvernance politique et économique.

La mission nationale d'observation félicite tous les partenaires nationaux et internationaux qui ont contribué au bon déroulement des scrutins du 6 et 20 décembre 2009. Elle remercie l'O.I.F pour son appui technique et financier à la réalisation de la mission nationale d'observation. Elle remercie enfin les membres des bureaux de vote et les assesseurs pour leur accueil et leur coopération.

Fait à Moroni, le 22 décembre 2009